

Le Pêch' Lune de Borex

N°010

Décembre 2024

Habitants : 1'141

Superficie : 198 ha

Habitants : les borésiens



Edito

Imaginez un espace où la passion pour le sport se mêle à la convivialité, où chacun trouve un lieu de partage et d'épanouissement. Nous avons l'opportunité d'aménager une zone de sports et de loisirs dans notre commune, un projet qui ne se limite pas au simple développement d'infrastructures, mais qui vise à renforcer notre tissu social, à promouvoir la santé et à encourager des pratiques sportives variées.

Dans un monde où les modes de vie sédentaires sont en augmentation, il est essentiel de promouvoir l'activité physique. Les études montrent que la pratique régulière d'une activité physique augmente non seulement la condition physique, mais également le moral et l'épanouissement personnel.

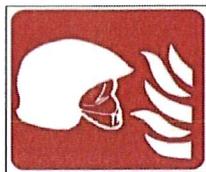
Cette zone pourrait accueillir une structure de street workout, deux tables de ping-pong, deux terrains de padel, voire une structure ou un mur d'escalade pour les plus jeunes.

Ensemble, faisons de notre commune un modèle de dynamisme et de convivialité et donnons vie à notre passion commune : le sport.

La Municipalité a besoin de votre avis, de votre soutien.

Dans l'intervalle, la Municipalité et le personnel communal vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année.

Pascaline Keller, Municipale



CAMBRIOLAGES

Avec les vacances de Noël qui approchent, en cas d'absence prolongée, veuillez prendre les précautions nécessaires afin de montrer le moins possible que votre logement est inoccupé. Des gestes simples, comme l'installation de minuteurs pour l'éclairage et la conservation du courrier à la Poste, peuvent décourager les cambrioleurs. Évitez également de publier sur les réseaux sociaux, avant votre retour de vacances.

ARNAQUES AUX CODES QR

De plus en plus de cas d'arnaques au QR Code ont été signalés à la Police cantonale, ces dernières semaines. Cette escroquerie consiste à accéder, via un QR Code, aux comptes bancaires de victimes en vue de les dépouiller. Une Valaisanne s'est, par exemple, vue dérober plusieurs milliers de francs suisses en quelques heures.

Le mode opératoire des escrocs suit quatre étapes :

Réponse à une annonce de vente en ligne

Les criminels répondent à une annonce de vente en ligne à l'instar de Marketplace ou Anibis. Ils prennent contact avec le vendeur en se présentant comme de potentiels acheteurs. Ils demandent, par ailleurs, le numéro de téléphone de leur victime afin de les contacter via WhatsApp.

Prise de contact

Une fois en contact direct, les malfrats demandent au vendeur son numéro d'IBAN afin de régler leur achat. Ils l'informent, en outre, qu'ils procéderont au paiement via une banque en ligne.

Coup de fil de la banque en ligne

Dans les heures qui suivent, la victime reçoit un appel téléphonique factice de ladite banque, via WhatsApp. Le faux conseiller bancaire au bout du fil lui demande son adresse électronique et l'informe qu'un QR Code lui sera transmis par mail afin de valider la réception du paiement.

Réception d'un QR Code

Un courrier électronique parvient au vendeur dans lequel figure un QR Code. Une fois le QR Code scanné par la personne lésée, les malfrats accèdent aux différents comptes bancaires de leur victime. Ils parviennent, ainsi, à les vider en quelques heures, à peine.

Nos conseils préventifs :

Un établissement bancaire ne contacte jamais quelqu'un par WhatsApp ou via une adresse mail inofficielle (par ex. Gmail) dans le cadre d'un paiement.

Ne communiquez jamais votre adresse mail pour ce type de transaction sur le net

Ne scannez jamais un QR Code pour valider la réception d'un paiement.

En cas de situation suspecte, raccrochez immédiatement et avisez votre banque. Contactez la police en cas de préjudice.

INCENDIES

Les bougies et décorations créent une belle atmosphère durant la période de l'Avent. Malheureusement, elles représentent aussi un fort risque d'incendie. Ainsi, une simple bougie peut rapidement réduire en cendres tout un appartement, voire un immeuble. Statistiquement, le risque d'incendie dû aux bougies augmente tout au long de la période de l'aven. Le jour de Noël, ce type d'incendie arrive cinq fois plus souvent par rapport au reste de l'année. L'imprudence est donc à l'origine de la plupart de ces feux.

Assurez-vous donc que toutes les bougies sont éteintes quand vous quittez une pièce. Sinon, les enfants qui jouent, ou les animaux domestiques, pourraient les renverser et enflammer des objets inflammables.

Assurez-vous également de ne pas surcharger les prises électriques.



Emondage des haies, élagage des arbres, chenilles et chiens

RAPPEL A TOUS LES PROPRIETAIRES

EMONDAGE ET ELAGAGE :

Selon le règlement communal sur la protection, la plantation et l'émondage des arbres et buissons, la Municipalité de Borex rappelle à tous les propriétaires ou locataires de fonds que les haies, buissons, arbres et autres plantations aboutissant en bordure de routes et chemins publics, dans les courbes, intersections et aux sorties privées, doivent être émondés et élagués de manière à ce qu'ils n'empiètent pas sur le domaine public et ne gênent pas la circulation, la signalisation et la visibilité.

Haies :

- à la limite de la propriété ;
- à la hauteur maximale de **60 cm** lorsque la visibilité doit être maintenue et de **2 m** dans les autres cas.

Arbres :

- au bord des chaussées : à **5 m** de hauteur et à 1m à l'extérieur ;
- au bord des trottoirs : à **2.5 m** de hauteur et à la limite de la propriété.

(les règlements sont disponibles sur le site internet de la commune)

CHENILLES PROCESSIONNAIRES :

En vertu de l'Arrêté du Conseil d'Etat du 7 décembre 2005 sur la destruction des nids de chenilles processionnaires du pin, nous rappelons aux propriétaires, usufruitiers, fermiers ou locataires de fonds plantés de pins atteints par la chenille processionnaire, qu'ils sont tenus de détruire les nids dès leur apparition et, ce durant la période hivernale, soit jusqu'au 15 février 2025.

RECENSEMENT DES CHIENS :

En exécution de la Loi sur la Police des chiens LPolC, tous les propriétaires de chiens sont tenus-es de les déclarer à l'Office de la population de Borex, dans les 15 jours dès leur acquisition, ou dans les 90 jours dès la naissance. Toute modification telle que vente, donation ou décès est également à déclarer dans les 15 jours, pour radiation. De plus, chaque chien doit porter un collier indiquant le nom et le domicile de son propriétaire. Depuis 2002, tous les chiens doivent être identifiés au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire et être enregistrés par ce dernier dans la base de données AMICUS. Toutes ces informations sont disponibles sur le site de la commune. www.borex.ch

Projet d'installation d'un street workout et de terrains de padel

Promouvoir le Sport à Borex : Un Nouveau Complexe Sportif pour Tous !

Avec l'essor du bien-être et de la santé physique, il est essentiel de stimuler l'engagement communautaire autour du sport.

C'est dans cette optique que Borex souhaiterait faire un grand pas en avant avec la création d'une nouvelle zone sportive, un espace qui promet d'encourager les habitants à adopter un mode de vie actif. La zone sportive serait équipée de plusieurs infrastructures modernes, sur la zone de Pétaney, parmi lesquelles :



****Une structure de street-workout**, espace dédié aux entraînements de musculation et de fitness, en plein air.



****Deux tables de ping pong**** : Le tennis de table est un sport à la portée de tous, idéal pour développer agilité, coordination et esprit de compétition.

****Deux terrains de padel**** : Ce sport de raquette, à mi-chemin entre le tennis et le squash, est en pleine expansion et attire de plus en plus d'adeptes.

****Une Structure d'Escalade pour Enfants** : Cet espace ludique et sécurisé leur offrirait la possibilité de développer leurs compétences motrices et de surmonter des défis adaptés à leur âge. L'escalade est une activité fantastique pour renforcer la confiance en soi et encourager le travail d'équipe, tout en s'amusant.

****Un babyfoot**** : Pour les moments de détente et de convivialité, pourquoi ne pas ajouter un babyfoot en extérieur ? Cet équipement ludique serait parfait pour rassembler les familles et les amis, tout en offrant une pause agréable entre les activités sportives.

La création de cette zone sportive représente un véritable investissement dans l'avenir de notre commune.

En encourageant la pratique d'activités physiques variées, nous favorisons non seulement la santé des habitants, mais aussi leur bien-être mental et social.

Des études montrent que la pratique régulière d'une activité physique contribue à réduire le stress, à améliorer l'humeur et à favoriser les interactions sociales.

Le projet pourrait être soumis prochainement au Conseil communal pour approbation. Nous invitons tous les habitants à s'impliquer dans ce projet, en apportant leur soutien. C'est ensemble que nous pourrions construire un espace qui répond à vos besoins et vos envies.

Sportez-vous bien !

Pascaline Keller

Rétrospective de l'année par la Société de développement

La Fête des Fleurs

Cette année encore, la traditionnelle Fête des fleurs existant à Borex depuis les années 1980 s'est déroulée sous un temps printanier. Les enfants ont confectionné de magnifiques bouquets qui ont ravies toutes les personnes présentes sur le parcours du cortège. Un verre de l'amitié a finalement rassemblé, enfants et parents, pour un joli moment festif.



Puis la journée s'est poursuivie à la découverte des seules rizières de Suisse romande.



Le 1^{er} août

L'honneur d'organiser notre fête nationale du 1^{er} août nous est revenu pour cette édition 2024. Malgré la tempête la veille, la fête a finalement eu lieu sous un soleil radieux. Les boulistes se sont affrontés dans l'après-midi, alors que les enfants avaient droit à un parcours de jeux divers. Pour les moins sportifs, la soirée était animée avec DJ, tombola et un bon repas.



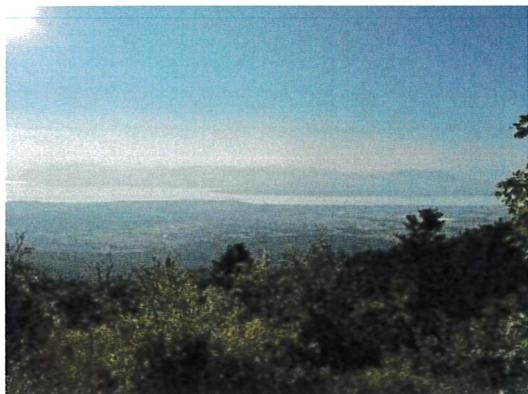
La sortie des aînés

La tant attendue sortie pour nos chers aînés du village les a cette fois-ci, amené à Avenches pour visiter le Haras national tout en assistant à des courses à l'Institut Equestre National d'Avenches.



La sortie des jeunes

La sortie des jeunes a eu lieu tout près de chez nous, avec une vue magnifique sur Borex. Après un parcours en tyrolienne et un jeu de footgolf à l'espace loisirs de Basseruche, les jeunes ont grillé des cervelas et autres gourmandises dans les hauts de St-Cergue.



La fête d'Halloween

Après une édition 2021 qui a été très plébiscitée, la SDB a décidé de refaire un parcours pour Halloween. Cette année la mission était "Potion magique" pour débarrasser Borex du maléfice lancé par l'alchimiste du Léman.



La Société de développement et son comité ont été heureux de partager tous ces moments avec vous. Et ils ont le plaisir de vous annoncer que l'opération sera de nouveau organisée en 2025.

Ils recherchent des bénévoles et de nouveaux membres pour rejoindre le comité d'organisation. Alors si vous avez le temps et l'envie de permettre à Borex de rester un village vivant, rejoignez-les. N'hésitez pas à écrire à sdb@borex.ch ou de les suivre sur instagram : [societe_developpement_borex](https://www.instagram.com/societe_developpement_borex)

La SDB vous souhaite d'ores et déjà de belles fêtes de fin d'année et une bonne année 2025.

Le comité,

Marco, Sandrine, Minh, Caroline et Marie

Poubelles à compost offertes

Avis aux habitants de Borex

Les déchets organiques compostables (alimentaires et végétaux) occupent toujours près d'un tiers de nos poubelles. Composés à 90% d'eau, ces déchets brûlent mal mais deviennent valorisables selon la technique de la méthanisation.

Pour favoriser le tri des déchets organiques de la cuisine, la commune de Borex a décidé d'offrir à chaque ménage de notre commune, la nouvelle poubelle à compost sous vide « Klode » spécialement développée pour trier les déchets organiques sans nuisances dans votre cuisine.

Son fonctionnement est simple et sans énergie électrique. Ouvrez votre poubelle, mettez-y vos déchets, refermez-la et pompez sur la partie supérieure. Vos déchets sont conservés sous vide. En cas d'intérêt, nous vous remercions de passer au Greffe Municipal durant les heures d'ouverture, afin de venir la chercher.

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir à son utilisation et continuons ensemble à trier les déchets ménagers.





Commune de Borex



Déchets méthanisables, tous les restes biologiques produits par les ménages, soit : tous les déchets compostables ménagers, restes de repas crus et cuits, légumes, épluchures, déchets de cuisine, fruits, agrumes, marc de café, fleurs, œufs, graisse et viande.

Ce qu'il ne faut jamais mettre dans les déchets verts :

Médicaments, couches culottes, objets hygiéniques, capsules de café, sacs d'aspirateurs, mégots de cigarettes et tous les déchets ne pouvant être transformés en compost tels que les sacs et emballages en plastique (voir aussi ci-dessous).



DECHETS INTERDITS

Dans les boîtes pour les restes de repas



Huiles de friture
(à mettre exclusivement dans bidon «Huile»)



Os et carcasses



Coquillages



Aluminium



Boîtes de conserve



Emballages plastiques



Emballages
Beurre et confiture, etc.



Vaisselle



Bouchons liège et capsules

Nous sommes à votre service pour de plus amples informations

Videz vos poubelles dans les tonneaux bleus de la Déchetterie Intercommunale à Signy-Avenex :





Informations diverses

Agenda des manifestations

Séances du Conseil communal 2025 (ouvertes au public)

Les lundis 24 mars, 16 juin, 06 octobre et 1er décembre.

Manifestations :

Du 1^{er} au 23 décembre 2024, fenêtres de l'Avent.
Le 17 à la maison de commune, où une verrée sera servie dès 18h00.

DI, 05.01.2025, vœux de la Municipalité à la Salle des Alisiers, à 18h00.

Probablement le DI, 04.05.2025 – Fête des Fleurs.

Informations communales

En vente à l'administration

Carte de stationnement sur le territoire communal valable uniquement sur les places à temps limité au tarif de CHF 8.- la journée.

Sacs à ordures ménagères taxés de 17, 35, 60 et 110 litres.

Carte de 10 entrées pour la piscine intercommunale de Chésereux – CHF 63.-/adulte et CHF 45.-/enfant.

Carte dégriffée journalière Commune CFF :

Les cartes journalières dégriffées Commune (personnalisées) sont en vente par courriel, téléphone, ou directement au bureau du greffe (horaires d'ouverture).

Vu que le contingent total des cartes disponibles par jour est défini pour la Suisse entière, il est conseillé de s'y prendre à l'avance pour être certain d'en obtenir une (admin@borex.ch). De plus, le prix est plus avantageux à l'achat 10 jours avant le départ.

Décisions conseil communal

Conseil communal du 17 juin 2024

Acceptation du préavis municipal 22-2024 concernant le rapport de gestion et comptes (exercice 2023).

Conseil communal du 07 octobre 2024

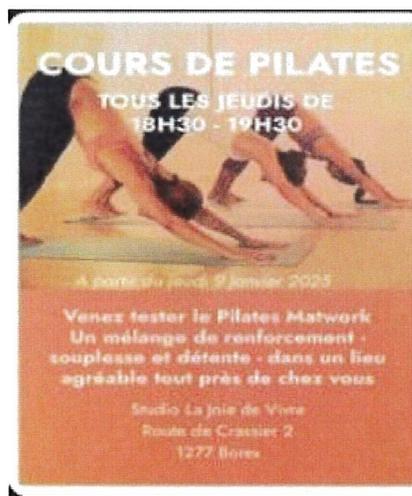
Acceptation du préavis municipal 23-2024 concernant la révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires.

Conseil communal de 02 décembre 2024

Acceptation du préavis municipal 27-2024 concernant le budget 2025 ;

Acceptation du préavis municipal 28-2024 concernant la demande de crédit de CHF 1'410'800.00 TTC destiné à financer les travaux de réfection et d'amélioration des chemins des Vuattes, de la Carrière, En Bursinel, chemins AF des parcelles le Tronchet, la Chenau, Deraises.

Nouveau à Borex, cours de Pilates.



Cours de Pilates accessible à tous au studio "La joie de Vivre" Route de Crassier 2, 1277 Borex. Tous les jeudis soir de 18h30 à 19h30 à partir du jeudi 9 janvier 2025. Tarif : 25.- le cours ou carte de 10 séances 200.- valable 4 mois.

« Je suis Kelly, professeur Suisse de Pilates diplômée, coach sportif et nutritionniste de métier depuis plus de dix ans. C'est avec plaisir et passion que j'ouvre un cours à Borex, au studio "La joie de Vivre". Le Pilates est une belle discipline qui mixe le mouvement en douceur, le renforcement, le travail de souplesse, la mobilité, rééquilibrage de la posture, diminution des problèmes de dos, diminution du stress et surtout un super moment pour terminer la journée en douceur. »

N'hésitez pas à vous inscrire si vous êtes intéressé :
Tel: 079.156.04.03 ou kelly.bernardi.fit@gmail.com



Horaires de la déchetterie intercommunale

Horaires de la déchetterie durant la période des fêtes de fin d'année

Lundi 23 décembre 2024	Ouverture normale 16h00-19h00
Mercredi 25 décembre 2024	Fermé
Vendredi 27 décembre 2024	Ouverture normale 16h00-19h00
Lundi 30 décembre 2024	Ouverture normale 16h00-19h00
Mercredi 1 ^{er} janvier 2025	Fermé
Vendredi 03 janvier 2025	Ouverture normale 16h00-19h00
Samedi 04 janvier 2025	Ouverture normale 08h00-12h30

Ramassage des ordures ménagères

Durant les fêtes de fin d'année, le ramassage des ordures est prévu les mardi 24 et 31 décembre 2024

Informations complémentaires de la Municipalité

Fermeture des bureaux

Le Greffe Municipal, la Police des constructions et le Contrôle des habitants seront fermés du 23 décembre 2024 au vendredi 03 janvier 2025.

La Municipalité ne siègera pas durant cette période de fermeture.

Le Bureau de l'Office de la population et le Contrôle des habitants sera également fermé du 06 au 17 janvier 2025, mais sera atteignable par téléphone uniquement, le matin de 08h30 à 11h30 (022/367 19 57).



La Municipalité et le personnel communal vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année et vous donnent rendez-vous le dimanche 5 janvier 2025 à la Salle des Alisiers, pour les traditionnels vœux.

Horaires de l'administration communale

Greffe municipal et Police des constructions

lundi 08h30 – 11h30
mardi 08h30 – 11h30 et 15h00 – 18h00
vendredi 08h30 – 11h30
Email : admin@borex.ch
Tél greffe : 022.367.13.33
Tél police des constructions : 022.367.20.07
Email : permis@borex.ch

Contrôle de l'Habitant

lundi 09h00 – 11h00 à Borex
mercredi 07h00 – 10h00 à Crassier
mercredi 15h00 – 18h00 à Borex
jeudi 09h30 – 11h30 à Crassier
vendredi 09h30 – 11h30 à Borex
Tél : 022.367.20.12
Email : cdh@borex.ch

Vous avez des idées d'articles pour le Pêch'Lune, soumettez-nous vos propositions sur admin@borex.ch

Editeur du Pêch'Lune : Greffe communal, Au Village 13, 1277 Borex.